

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 8 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

20-149

OBJET : Soutien au projet de téléconsultation médicale portée par l'association ONCO TV à Champigny-sur-Marne

Membres en exercice	90
Présents titulaires	79
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	9
Absents	2

Votants	88
Abstention	0
Suffrages exprimés	88
Pour	88
Contre	0

Présents :

Caroline ADOOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

Représentés :

Jacqueline BENAHMED représentée par Geneviève CARPE, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Nicolas DAUMONT LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Michel DUVAUDIER représenté par Philippe LHOSTE, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Marc MEDINA représenté par Julien WEIL, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS

Absents :

Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ONCO T.V IMPLANTEE DANS LE BOIS L'ABBE A CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5,

VU le budget de l'exercice 2020 du Territoire ParisEst-Marne&Bois,

CONSIDERANT que le Territoire est signataire du manifeste dénommé « Pacte de Dijon », signé le 18 juillet 2018, par le Président de la République, 86 grandes villes et intercommunalités, dont l'intégralité des métropoles, afin de réaffirmer la place des intercommunalités et des agglomérations dans la lutte pour réduire les fractures territoriales et rendre plus effective l'adossement des contrats de ville aux projets de territoires,

CONSIDERANT que le Conseil de Territoire du 16 décembre 2019 a voté les Protocoles d'engagements réciproques et renforcés portant avenants aux contrats de ville de : Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Saint-Maur-des-Fossés et Villiers-sur-Marne jusqu'en 2022.

CONSIDERANT que favoriser le lien social et permettre l'accès aux soins des populations les plus fragiles constitue un objectif du pilier cohésion sociale des contrats de ville et une priorité au sein des quartiers en Politique de la Ville,

CONSIDERANT que la demande de l'association ONCO T.V implantée dans le Bois l'Abbé à Champigny-Sur-Marne d'obtenir du Territoire une subvention de 3200€ correspond aux axes prioritaires de la Politique de la Ville,

Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville, du 2 décembre 2020,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DECIDE l'attribution d'une subvention de 3 200€ à l'association ONCO T.V implantée dans le Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne afin de l'aider à développer les téléconsultations à distance pour les publics des quartiers prioritaires.

ARTICLE 2 :

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2020.

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20201210-DEL20-149-DE Date de télétransmission : 10/12/2020 Date de réception préfecture : 10/12/2020
--

ARTICLE 3 :

CHARGE le Directeur Général des Services et Madame la Comptable Publique de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, Trésorière de Nogent-sur-Marne de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 15/12/2020
est exécutoire à la date du 15/12/2020
en application des articles L.5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 15/12/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201210-DEL20-149-DE
Date de télétransmission : 10/12/2020
Date de réception préfecture : 10/12/2020